



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018, À 20 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2018**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2018, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2018, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX**

**4.1 Comité général du 3 décembre 2018**

**4.1.1 Politique culturelle de la Ville de Baie-Comeau et plan d'action**

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon  
Appuyée par : le conseiller Mario Quinn

Rés. 2018-411

Rés. 2018-412

Rés. 2018-413



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-38 afin d'adopter la mise à jour de la Politique culturelle de la Ville de Baie-Comeau et d'accepter pour dépôt son plan d'action proposé. De plus, il est également résolu de nommer madame Marika Savoie-Trudel à titre de responsable et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.2 Ministère de la Famille - Demande de soutien financier mise à jour de la Politique familiale

Rés. 2018-414

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon  
Appuyée par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-36 et d'autoriser madame Emmy Foster à déposer et à signer tous les documents nécessaires concernant la demande de soutien financier au ministère de la Famille dans le cadre de la mise à jour de la Politique familiale de la Ville de Baie-Comeau.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.3 Démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

Rés. 2018-415

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon  
Appuyée par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-45 et d'accepter que la Ville de Baie-Comeau adhère à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et qu'elle l'inclue à sa Politique familiale. Il est de plus résolu de désigner la conseillère, madame Vivianne Richard, à titre de responsable des questions familles, enfants et aînés.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.4 Modifications à la structure organisationnelle du Service de la culture et des loisirs

Rés. 2018-416

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon  
Appuyée par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2018-35 afin de procéder aux modifications de la structure organisationnelle du Service de la culture et des loisirs.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2 Comité général du 4 décembre 2018

##### 4.2.1 Contrat de transport adapté pour l'année 2019

Rés. 2018-417

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard  
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2018-47 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le contrat de transport adapté avec le « Groupe de la Côte inc. » pour l'année 2019, selon les conditions prévues au contrat.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **4.3 Comité général du 10 décembre 2018**

#### **4.3.1 Nomination de madame Tamyliya Savard à titre d'inspectrice adjointe en bâtiment**

**Rés. 2018-418**

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2018-26 et de nommer madame Tamyliya Savard à titre d'inspectrice adjointe en bâtiment, et ce, afin qu'elle puisse procéder à l'émission des constats d'infraction et signer les permis et certificats en application de la réglementation d'urbanisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.3.2 Calendrier des séances du conseil municipal 2019**

**Rés. 2018-419**

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-104 et d'adopter le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.3.3 Vente partie du lot 3 211 036 à la fiducie testamentaire de Maurice Jacob**

**Rés. 2018-420**

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-105 afin de vendre à la fiducie testamentaire de Maurice Jacob une partie du lot 3 211 036, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, mesurant environ deux (2) mètres par douze (12) mètres, pour un prix total de 500 \$, plus les taxes applicables. Cette vente est faite sans garantie légale.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont aux frais de l'acquéreur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.3.4 Protocole d'entente - Corporation plein air Manicouagan pour la gestion du Mont Ti-Basse**

**Rés. 2018-421**

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-106 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente avec la Corporation plein air Manicouagan afin de lui confier la gestion du Mont Ti-Basse, lequel prévoit notamment une aide financière de 37 850 \$, plus les taxes applicables pour 2018, puisée à même les imprévus et de 104 000 \$, plus les taxes applicables pour l'année 2019, qui est prévue dans le budget de 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.3.5 Regroupement d'achat en commun UMQ - Assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2019-2024

**Considérant que**, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Baie-Comeau souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2019-2024;

Rés. 2018-422

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-108 afin que la Ville de Baie-Comeau joigne le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables ».

Selon la loi, la Ville de Baie-Comeau accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement puisse demander par résolution, en cours de contrat, son adhésion au regroupement, à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ, au contrat d'assurances et au mandat du consultant adjugés en conséquence. Cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.3.6 Maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario

**Attendu** la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

**Attendu** la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

**Attendu** la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

**Attendu que** les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

**Attendu que** le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

**Attendu** la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

Rés. 2018-423

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-110 afin :

Que la Ville de Baie-Comeau demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

Que le conseil municipal exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

Que le conseil municipal demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

Que le conseil municipal demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à l'Union des municipalités du Québec.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3.7 Nominations à la Société de développement de Hauterive

Rés. 2018-424

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-112 afin de nommer monsieur François Corriveau à la Société de développement de Hauterive et de nommer madame Jeanie Caron en remplacement de madame Danielle Bernatchez.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3.8 Renouvellement protocole d'entente - Jeunesse en santé 2019-2021

Rés. 2018-425

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-39 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente de trois (3) ans, soit pour les années 2019, 2020 et 2021 avec l'organisme « Jeunesse en santé », prévoyant une aide financière de 20 000 \$ par année.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3.9 Patinoires extérieures - Protocoles d'entente

Rés. 2018-426

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-42 et de l'autoriser à signer les protocoles d'entente d'un an, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2019 pour les six (6) patinoires extérieures, prévoyant une aide financière et une contribution en biens et services par année comme suit :



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

	<u>Aide financière</u>	<u>Biens et services</u>
• Patinoire Saint-Sacrement	3 000 \$	2 000 \$
• Patinoire de la Falaise	2 000 \$	2 000 \$
• Patinoire Trudel	3 000 \$	2 000 \$
• Patinoire Saint-Georges	2 000 \$	2 000 \$
• Patinoire centre Henry-Leonard	2 000 \$	2 000 \$
• Patinoire parc des Pionniers	2 000 \$	2 000 \$

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3.10 Patinoire Trudel - Majoration de l'aide financière pour 2018

Rés. 2018-427

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-46 et d'octroyer une aide financière additionnelle de 1 000 \$ pour l'année 2018 à « Patinoire Trudel 2015 » afin de couvrir les dépenses supplémentaires pour l'entretien du nouveau bloc sanitaire de la patinoire extérieure Trudel.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3.11 Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte 2018-2019

Rés. 2018-428

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2018-36 et de confirmer au ministère des Transports que le montant de 19 530 \$ présenté lors de la demande de subvention représente au moins 50 % des dépenses encourues pour les travaux d'entretien de la Route verte ayant été réalisés entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3.12 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-429

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2018-37 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de novembre 2018.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3.13 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-430

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-111 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de novembre 2018.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.3.14 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-431

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2018-08 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de novembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.3.15 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-432

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2018-37 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de novembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.3.16 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme le mercredi 21 novembre 2018

Rés. 2018-433

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la chef de division de l'urbanisme portant le numéro URB2018-25 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 21 novembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 4.4 Comité général du 17 décembre 2018

### 4.4.1 Liste des embauches - Novembre 2018

Rés. 2018-434

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2018-39 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour le mois de novembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.4.2 Entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Manicouagan

**Considérant que** la MRC de Manicouagan, pour accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs de son territoire non accessibles par le réseau routier, a mis en place un projet permettant d'améliorer le degré de préparation des organisations responsables des interventions d'urgence dans ces endroits, en se dotant d'un Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU);



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Considérant que** les secteurs non accessibles par le réseau routier de toutes les municipalités locales du territoire de la MRC, incluant le TNO de la Rivière-aux-Outardes, sont ciblés par le PLIU et qu'à cet égard, une entente intermunicipale doit intervenir entre les parties;

**Considérant que** la MRC/TNO a acquis différents équipements devant être mis en commun pour les fins de ladite entente;

**Considérant que** les parties à l'entente désirent déléguer à la MRC/Autorité régionale leur compétence quant aux interventions pouvant être faites en milieu isolé;

**Considérant que** la MRC/Autorité régionale désire, par cette entente, convenir avec la Ville de Baie-Comeau d'une entente de service afin que le service de sécurité incendie de Baie-Comeau puisse réaliser ces interventions en milieu isolé;

**Considérant en effet que** le service des incendies de la Ville de Baie-Comeau, possédant le personnel requis et formé à titre de premiers répondants, est disposé à offrir ses services à l'ensemble des municipalités du territoire, dans la mesure où ce projet s'autofinance au moyen d'un fonds de fonctionnement par le biais d'une quote-part déboursée par les autres parties à l'entente;

**Considérant qu'il** appartiendra à la MRC/Autorité régionale d'établir ces quotes-parts conformément aux articles 205 et 205.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Considérant que** les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec permettent de conclure une entente relative aux services d'urgence en milieu isolé sur le territoire des parties à l'entente;

Rés. 2018-435

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-114 afin d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Manicouagan.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à chacune des municipalités partie à l'entente.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4.3 Modifications au mémorandum d'entente entre la Ville de Baie-Comeau, la Société d'expansion de Baie-Comeau et Mason Graphite

Rés. 2018-436

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la conseillère stratégique au développement de la Société d'expansion de Baie-Comeau portant le numéro SEBC2018-01 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'addenda no 3 au mémorandum d'entente intervenu entre la Ville de Baie-Comeau, la Société d'expansion de Baie-Comeau et Mason Graphite.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4.4 Demande d'appui des Cercles de Fermières du Québec

Rés. 2018-437

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard





## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-47 et d'appuyer les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation de demande d'aide auprès des municipalités.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4.5 Projet pilote - Abolition des frais de retard à la bibliothèque Alice-Lane

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-49 et d'accepter le projet pilote sur l'abolition des frais de retard à la bibliothèque Alice-Lane pour une période d'un an.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4.6 Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 1

**Attendu que** le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**Attendu que** la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 911 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures, afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**Attendu que** la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2018-12 et de l'autoriser à présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 911 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule. De plus, la Municipalité s'engage à respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire, soit les formations des pompiers et des employés de la municipalité en sécurité civile, qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au mois 900 \$.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4.7 Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 2

**Attendu que** le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**Attendu que** la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 911 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Rés. 2018-438

Rés. 2018-439



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Attendu que** la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2018-13 et de l'autoriser à présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 911 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule. De plus, la Municipalité s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser l'action décrite au formulaire, soit la création d'une salle de mesures d'urgence au 1300, boulevard Blanche, qui totalise 12 000 \$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au mois 2 000 \$.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4.8 Addenda no 2 au protocole d'entente relatif aux appareils de désincarcération - Autorisation de signature

**Considérant** le protocole d'entente intermunicipale intervenu le 31 janvier 2007 relatif à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération;

**Considérant** que la municipalité de Baie-Trinité a demandé de participer à ladite entente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019;

**Considérant** l'addenda no 2 à intervenir entre les parties à l'entente afin d'y inclure la municipalité de Baie-Trinité;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2018-14 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'addenda no 2 du protocole d'entente intermunicipale relatif à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération.

Une copie de la présente résolution sera transmise à chacune des municipalités faisant partie de l'entente et à la MRC de Manicouagan.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4.9 Fonds de roulement - Réfection du plafond extérieur de l'hôtel de ville

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2018-12 et de libérer la somme restante, soit 69 967 \$, réservée au fonds de roulement, selon la résolution 2009-313 pour la réfection du plafond extérieur à l'avant de l'hôtel de ville.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4.10 Coûts supplémentaires pour construction de trottoirs, bordures et enrobé bitumineux 2018

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

Rés. 2018-440

Rés. 2018-441

Rés. 2018-442

Rés. 2018-443



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2018-13 et d'augmenter les sommes prévues à la résolution 2018-271 de 13 261,45 \$, plus les taxes applicables, provenant du fonds de roulement pour les travaux de pavage exécutés sur la rue Piuze et de 6 069,55 \$, plus les taxes applicables, provenant du fonds d'imprévus pour les travaux de pavage exécutés dans le stationnement du Chapitou.

La somme financée au fonds de roulement sera remboursée sur cinq (5) ans.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4.11 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014 à 2018

**Attendu que** la Ville de Baie-Comeau a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

Rés. 2018-444

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2018-14 afin que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2014 à 2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant, par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme 2014 à 2018 inclusivement;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4.12 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

Rés. 2018-445



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-48 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de novembre 2018.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4.13 Listes de comptes 2018-40, 2018-41, 2018-42, 2018-43 et 2018-44

Rés. 2018-446

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la trésorière de directrice des finances portant le numéro TR2018-48 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2018-40, 2018-41, 2018-42, 2018-43 et 2018-44 pour les périodes 40, 41, 42, 43 et 44.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

### 5.1 Dérogation mineure - 635, boulevard Jolliet

**Considérant que** la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2018-447

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un garage isolé d'une superficie de 29,7 m<sup>2</sup>, situé en cour avant de l'immeuble du 635, boulevard Jolliet. Le garage possèdera une distance variant de 1,89 m à 4,4 m du bâtiment principal et serait implanté dans la cour avant, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une distance minimale de 10 m entre le garage isolé et le bâtiment principal, et prévoit qu'un bâtiment accessoire ne peut être implanté en cour avant.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.2 Dérogation mineure - 49, avenue De Bienville (abri d'auto)

**Considérant que** la dérogation demandée relève d'un caractère majeur;

**Considérant que** l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Rés. 2018-448

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon  
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De refuser la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de l'abri d'auto, situé en cour latérale de la résidence du 49, avenue De Bienville.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.3 Dérogation mineure - 49, avenue De Bienville (garage isolé)

**Considérant que** l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

**Considérant que** la demande vise des travaux exécutés n'ayant pas fait l'objet d'un permis de construction;



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2018-449

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon  
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De refuser la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé, situé en cour arrière de la résidence du 49, avenue De Bienville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.4 Dérogation mineure - 860, avenue Léonard-E.-Schlemm

**Considérant que** la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2018-450

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser le nombre de cases de stationnement pour le bâtiment situé au 860, avenue Léonard-E.-Schlemm. L'aire de stationnement possède 9 cases de stationnement, alors que la réglementation actuelle prévoit que le nombre minimal de cases requises résulte du cumul du nombre relatif à chacun des usages desservis, soit 11 cases de stationnement, incluant le stationnement pour personnes à mobilité réduite.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.5 Dérogation mineure - 105, avenue Charles-Guay

**Considérant que** la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2018-451

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé, implanté en cour arrière de la résidence du 105, avenue Charles-Guay. Le garage possède une marge de recul latérale variant de 0,66 m à 0,77 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale minimale de 0,9 m.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.6 Dérogation mineure - 1133, rue Morain

**Considérant que** la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation, étant donné qu'une porte n'a qu'à être ajoutée entre l'agrandissement et la résidence afin que cet agrandissement devienne un vestibule;

**Considérant que** la demande vise des travaux exécutés ayant fait l'objet d'un certificat d'autorisation, mais que celui-ci n'a pas été respecté;

Rés. 2018-452

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De refuser la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la marge de recul avant de l'agrandissement de la résidence du 1133, rue Morain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 6. AFFAIRES NOUVELLES

#### 6.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux

La greffière mentionne que tous les membres du conseil ont déposé la déclaration d'intérêts pécuniaires prévue à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

#### 6.2 Registre des déclarations 2018 concernant les obligations des élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard  
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-113 et d'accepter pour dépôt l'extrait du registre des déclarations 2018 concernant les obligations des élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 6.3 Dépôt du certificat suite à la consultation publique concernant le Règlement 2018-954 modifiant le Règlement 2016-905 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 070 900 \$

Est déposé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2018-954 modifiant le Règlement 2016-905 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 070 900 \$.

Cette consultation publique s'est tenue les 5, 6 et 7 novembre 2018 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée;

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7. AVIS DE MOTION

#### 7.1 Projet de règlement concernant la taxation de l'année 2019

Le conseiller Sylvain Girard donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la taxation de l'année 2019.

Ce règlement est adopté à chaque année afin de fixer les taux de taxes de l'année qui suit pour les différentes catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels, 6 logements et plus, non résidentiels, industriels et agricoles ainsi que le taux particulier des terrains vacants.

Également, il fixe le loyer des terrains de maisons mobiles pour fins résidentielles et commerciales pour l'année 2019.

Rés. 2018-453

Rés. 2018-454



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

#### 8.1 Dépôt du projet de règlement concernant la taxation de l'année 2019

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'accepter le dépôt du projet de règlement concernant la taxation de l'année 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

#### 9.1 Règlement 2018-958 modifiant le Règlement 2018-951 concernant les terrains de maisons mobiles de la Ville de Baie-Comeau

**Considérant** qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au Règlement 2018-951 concernant les terrains de maisons mobiles de la Ville de Baie-Comeau, notamment en ce qui concerne les stationnements;

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 15 octobre 2018;

**Considérant** que le dépôt du projet de règlement a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 15 octobre 2018;

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard  
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'adopter le Règlement 2018-958 modifiant le Règlement 2018-951 concernant les terrains de maisons mobiles de la Ville de Baie-Comeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 9.2 Règlement 2018-959 concernant le traitement des élus municipaux

**Considérant** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la Ville de Baie-Comeau octroie à ses élus un traitement indexé annuellement, basé sur le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation;

**Considérant** l'adoption de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

**Considérant** que cette loi modifie la Loi sur le traitement des élus municipaux;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), une municipalité fixe, par règlement, la rémunération de son maire et celle de ses conseillers;

**Considérant** que l'allocation de dépenses des élus municipaux sera imposable à compter de l'année d'imposition 2019 au palier fédéral;

**Considérant** que suite à ces modifications, il y a lieu de remplacer le Règlement 2006-715 concernant le traitement des élus municipaux;

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée publique du conseil municipal tenue le 15 octobre 2018;

Rés. 2018-455

Rés. 2018-456



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Considérant que** le dépôt du projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 15 octobre 2018;

**Considérant qu'**un avis public d'au moins vingt-et-un (21) jours avant l'adoption a été donné, conformément à la Loi sur le traitement des élus;

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

D'adopter le Règlement 2018-959 concernant le traitement des élus municipaux.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.3 Règlement 2018-960 modifiant le Règlement 2003-645 concernant le lotissement

**Considérant qu'**il y a lieu de modifier le Règlement 2003-645 concernant le lotissement;

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 19 novembre 2018;

**Considérant que** le dépôt du projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 19 novembre 2018;

**Considérant que** l'assemblée publique présidée par le maire aux fins de consultation sur ce règlement a eu lieu le 11 décembre 2018;

**Considérant que** le règlement ne comprend aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter le Règlement 2018-960 modifiant le Règlement 2003-645 concernant le lotissement.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.4 Règlement 2018-961 modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction

**Considérant qu'**il y a lieu de modifier le Règlement 2003-646 concernant la construction;

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 19 novembre 2018;

**Considérant que** le dépôt du projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 19 novembre 2018;

**Considérant que** l'assemblée publique présidée par le maire aux fins de consultation sur le règlement a eu lieu le 11 décembre 2018;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'adopter le Règlement 2018-961 modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2018-457

Rés. 2018-458

Rés. 2018-459





## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Madame Martine Salomon mentionne qu'elle a voté contre le budget et qu'elle votera contre le règlement de taxation.

Monsieur Alain Charest propose, appuyé par madame Martine Salomon, de prolonger la période de questions de 30 minutes.

### 11. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon  
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 21 h 51.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**YVES MONTIGNY**  
**MAIRE**

---

**ANNICK TREMBLAY**  
**GREFFIÈRE**

**Rés. 2018-460**